



Société de recouvrement que faire

Par **sinderella**, le **06/03/2009** à **13:34**

Bonjour , voila mon petit souci , en 2000 je suis passer en jugement pour un credit que je ne pouvais plus payer BNP contre moi .Mais voila depuis le jugement plus jamais j ai eu de nouvelles même pas d un huissier , mi fevrier 2009 une société de recouvrement m appel en disant que je doit toujours payer ce credit , je sais que je dois cette somme mais ce qui m as surpris c est qu il se réveil 9 ans plus tard . Je l eur est demander de m envoyer la copie du jugement , sur ce document c est ecrit ORDONNE L EXECUTION PROVISOIRE DE LA PRESENTE DECISION pouvez me dire ce que ca signifie , et est ce que je dois toujours payer ce credit ou s il ya forclusion . Merci d avance